

AN3S

BULLETIN D'ADHESION – Garantie RC PROFESSIONNELLE des moniteurs sportifs

Contrat Nr 6750407304 souscrit par AN3S auprès d'AXA France IARD par l'intermédiaire de ACS+ N°ORIAS 16003234.

CE BULLETIN EST EXCLUSIVEMENT RESERVE AUX SOCIETES OU AUX TRAVAILLEURS NON SALARIES EMPLOYANT DES MONITEURS DIPLOMES, ADHERANTS A L'AN3S OU UN SYNDICAT AFFILIE

1- DESIGNATION DE L'ADHERENT

RAISON SOCIALE : SIREN :
 Adresse : Code Postal : Ville :
 Nom et Prénom du dirigeant : Courriel : @
 Tel : Dernier chiffre d'affaires déclare : € Chiffre d'affaires prévisionnel €
 Activités pratiquées :
 Nom du syndicat : Nr d'adhésion :

La garantie est conditionnée au fait que chaque moniteur salarié soit titulaire du diplôme ou brevet d'Etat homologué, ou titre à finalité professionnelle, ou certificat de qualification requis. Le contrat ne garantit pas les sinistres dont le fait dommageable était connu de l'assuré à la date de souscription de la garantie concernée. Les montants de garantie constituent l'engagement maximum de l'assureur pour l'ensemble des assurées.

2- GARANTIE RC PROFESSIONNELLE ET COTISATION

Catégories de sports pratiqués

1: Pêche en eaux douce et en mer (du bord de mer ou en embarcation), golf, sports de raquettes, sports de tir (à l'exclusion de la chasse), tir à l'arc, sports de balle et assimilés, athlétisme, pentathlon, aviron, gymnastiques, handisports, natation, sports nautiques (sauf plongée sous-marine et sports des catégories 2 et 3), kayak hors eau vive, planche à voile , course d'orientation, marche nordique, randonnée en couloirs souterrains appelés « tunnels de lave », triathlon, hockey sur gazon, escrime, lutte, slackline (jusqu'à 1,5 mètre), trampoline, traîneau à chiens, musher, course à pied, badminton, danse, métiers de la forme, entraîneurs natation, préparateurs physique, secourisme, tennis, stand up paddle, randonnée pédestre, raquette à neige, promenades culturelles, danse bretonne, sea cooking, pêche à pied récréative.

2 : Arts martiaux, grimpeurs encadrant dans les arbres, enseignement ou skippage sur voilier habitable, nautisme, ski nautique, sports mécaniques , Rugby, football américain, football australien, toutes activités d'encadrement arbres, ski , snowboard, sports de glisse sur piste, luge, sports en eaux vives, (canoë, kayak, rafting, hydrospeed), sports nautiques (kite surf, surf, wave ski, char à voile, sports de glace (hockey, patinage, luge, sports de combat (boxe, boxe thaï), équitation, escalade via corda, escalade (hors environnement spécifique), activités à bord d'engins à moteur terrestres, fluviaux ou maritimes, ski nordique, biathlon, sports à roulette, cyclisme sur route cyclotourisme, VTT, Canyoning à caractère vertical V1 maximum, Battle Archery

3 : Canyoning, skeleton, tous sports aériens ou activités aériennes, flyboard, slackline (au-dessus de 1,5 mètre), spéléologie sans plongée, glisse autotraçante, escalade (en environnement spécifique), via ferrata.

4 : Plongée sous-marine [CA < 50.000 €]

5 : Spéléologie avec plongée, saut à l'élastique

Cocher ci-dessous la case de la catégorie la plus élevée et correspondant au nombre de moniteurs dans votre société. Seules les activités mentionnées dans le tableau ci-dessus et pour lesquelles l'adhérent dispose des diplômes, brevets ou qualifications mentionnées sont garanties :

Nombre de moniteurs par société	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5
Sociétés unipersonnelles(EURL,SARL)	60 €	185 €	300 €	399 €	442 €
MAX 2 personnes	115 €	320 €	520 €	676€	1.600 €
De 3 à 5 personnes	240 €	600 €	1.040 €	1.352 €	3.200 €
De 6 à 8 personnes	420 €	1.050 €	1.820 €	2.366 €	5.600 €

3- DATE D'EFFET

Les garanties du contrat prennent effet à 0 heure le lendemain du jour de la demande d'adhésion et du règlement, **le cachet de la poste faisant foi**.

Le présent bulletin d'adhésion dument complète et signé, accompagné du chèque de règlement de la cotisation d'assurance à l'ordre de l'**AN3S** doit être retourné à : **AN3S Gestion des assurances –47 B rue Gambetta 71120 Charolles ou au syndicat d'affiliation. Aucune attestation ne sera délivrée tant que la cotisation d'assurance n'aura pas été acquittée.**

4- DECLARATION DE L'ADHERENT

- Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales Réf 460653 – Version D10 2014 de la notice <> Application de la garantie dans le temps >> N°490009, et du Résumé des garanties valant Notice d'information,
- Je certifie sincères et exacts tous les renseignements portes sur le présent document et déclare avoir été informé(e) que toute fausse déclaration, omission ou inexactitude entraîne les sanctions prévues aux articles L 113-8 (Nullité du contrat) et L 113-9 (Réduction des indemnités) du Code des Assurances et aux articles 1104 et 1964 du Code Civil (absence d'alea).
- Je n'ai déclaré aucun sinistre au titre de ma garantie RC PROFESSIONNELLE au cours des 3 dernières années.
- J'ai déclaré un (des) sinistre(s) au titre de ma garantie RC PROFESSIONNELLE au cours des 3 derniers exercices. Circonstances :

En cas de sinistre, l'Assureur se réserve le droit de revoir les conditions d'adhésion sous 8 jours à compter de la date de réception du bulletin.

Signature de l'Assuré

Fait a le